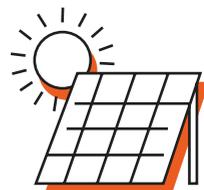




Agence  
Parisienne  
du Climat

©ReeZome

# Produire son électricité en copropriété à Paris : c'est possible !



**Vous souhaitez valoriser la toiture de votre immeuble et réduire vos charges en consommant directement l'énergie que vous produisez ?**

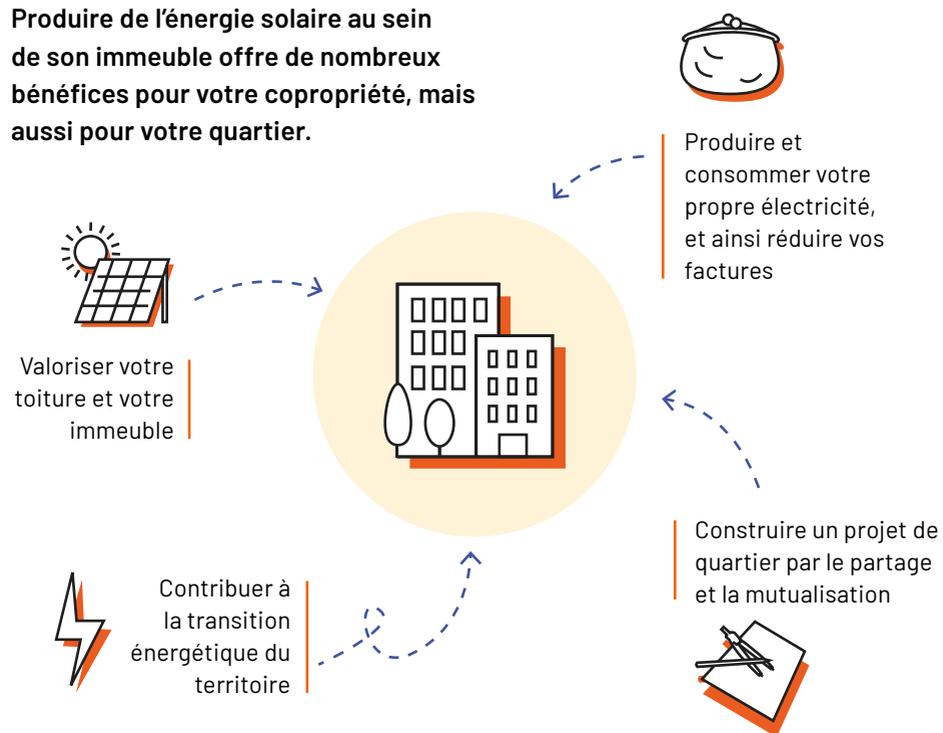
Vous avez un projet de production d'énergie photovoltaïque au sein de votre copropriété à Paris ?

**Conseils, études préalables, subventions :** l'Agence Parisienne du Climat vous accompagne gratuitement dans vos démarches vers la production locale d'électricité au sein de votre copropriété.



# Produire de l'énergie solaire dans votre immeuble : de nombreux bénéfices à la clé !

Produire de l'énergie solaire au sein de son immeuble offre de nombreux bénéfices pour votre copropriété, mais aussi pour votre quartier.



## L'EXEMPLE DE LA RÉSIDENCE VOUILLÉ-BRIANÇON À PARIS

Cette copropriété de 133 logements située dans le 15<sup>e</sup> arrondissement de Paris a recouvert 271 m<sup>2</sup> de toiture avec 150 panneaux photovoltaïques. Aujourd'hui, l'installation produit l'équivalent de l'éclairage des 3 niveaux de parking et des parties communes sur une année !



# Les étapes pour lancer son projet



1

## S'INSCRIRE SUR COACHCOPRO

Pour être mis en relation avec un conseiller ou une conseillère de l'Agence Parisienne du Climat : inscrivez-vous sur [www.coachcopro.com](http://www.coachcopro.com) et écrivez à [photovoltaïque@apc-paris.com](mailto:photovoltaïque@apc-paris.com)



2

## COMPRENDRE COMMENT CELA FONCTIONNE

- Connaître les différentes options qui s'offrent à la copropriété pour valoriser l'électricité et réduire sa facture électrique ;
- Comprendre le cadre réglementaire ;
- S'informer sur les aides disponibles.



3

## ÉCHANGER AVEC SES VOISIN-ES ET CRÉER UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE

- Sensibiliser les copropriétaires à l'intérêt du projet ;
- Identifier les besoins et motivations de chacun-e.



4

## ÉTUDIER LA PERTINENCE DU PROJET

- Faire réaliser une étude d'opportunité pour connaître le potentiel de production de votre toiture et vos besoins de consommation électrique ;
- Identifier les professionnels compétents ;
- Lancer des démarches de projet ou intégrer le photovoltaïque à votre projet de rénovation globale.

# L'Agence Parisienne du Climat vous accompagne dans votre projet

**L'Agence Parisienne du Climat vous conseille et vous accompagne de façon neutre, gratuite et indépendante à chaque étape de votre projet.**

- Réalisation d'études d'opportunité pour identifier le potentiel de votre toiture ;
- Mise à disposition d'un annuaire de professionnels avec les qualifications adéquates ;
- Accompagnement dans les démarches administratives et réglementaires de votre projet (raccordement au réseau avec Enedis, autorisations d'urbanisme, aides financières...)

## VOUS SOUHAITEZ VOUS INFORMER ?

**Inscrivez-vous sur la plateforme [www.coachcopro.com](http://www.coachcopro.com) et écrivez à l'adresse [photovoltaique@apc-paris.com](mailto:photovoltaique@apc-paris.com) pour être recontacté-e par un conseiller ou une conseillère de l'Agence Parisienne du Climat et discuter de votre projet !**